

PROCEDURE D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION POST 3EME

La note d'information est également consultable sur l'ENT du collège. ***J'attire votre attention sur le respect impératif des échéances.***

PROCEDURE D'ORIENTATION

A partir du 7 AVRIL : consultation en ligne par EDUCONNECT de l'offre de formation
9 MAI au 30 MAI : 1) saisie de l'orientation définitive avec identifiant et mot de passe. EDUCONNECT sur le portail **Scolarité services** puis onglet **ORIENTATION** puis onglet **AFFECTATION**
2) **saisie des vœux** (10 maximum dans l'académie et 5 vœux hors académie) par les familles.
La demande de dérogation doit être saisie par la famille en même temps que les vœux d'affectation et les justificatifs doivent être apportés au Secrétariat du collège.
En cas de problème, merci d'aviser le collège au 04 68 98 35 30.

VENDREDI 19 MAI : date limite dépôt dossier médical par la famille au collège

MARDI 6 JUIN et JEUDI 8 JUIN : Conseils de classe de 3^{ème}

VENDREDI 9 JUIN : date limite notification des décisions d'orientation aux familles **sur Scolarité services pour accord ou désaccord de la famille.**

En cas d'accord avec la décision d'orientation du chef d'établissement : les familles cochent « NOUS ACCEPTONS » dans la rubrique « Réponse de la famille ».

En cas de désaccord, entretien des parents avec le Chef d'établissement : les familles cochent « NOUS N'ACCEPTONS PAS ». A partir du **VENDREDI 9 JUIN** Les parents doivent impérativement prendre rendez-vous avec le chef d'établissement ou son représentant en présentiel ou par visioconférence.

En cas de désaccord persistant :

Date limite de dépôt des recours en appel : **MERCREDI 14 JUIN** (légalement 3 jours ouvrables)

Commission d'appel 3^{ème} : **VENDREDI 16 JUIN**

Les parents seront informés de l'heure de passage.

PROCEDURE D'AFFECTATION :

MARDI 27 JUIN : Résultats de l'affectation après les épreuves du DNB ;

- Candidats affectés

Résultats consultables sur **Scolarité services**

Télé-inscription par les familles en Lycées : à partir du **MARDI 27 JUIN**

Inscriptions immédiates dans les Lycées selon les instructions de chaque établissement

- Candidats sans affectation

Communication des places vacantes aux établissements et aux familles et saisie des vœux sur places vacantes par les familles auprès du collège : **du MERCREDI 28 JUIN au LUNDI 1^{ER} JUILLET**

MARDI 4 JUILLET après-midi : Résultat de l'affectation sur places vacantes et inscription immédiate dans les lycées.

JEUDI 31 AOUT : date limite d'appel aux listes complémentaires.

JEUDI 7 SEPTEMBRE et MERCREDI 20 SEPTEMBRE : diffusion places vacantes pour les élèves sans affectation.

VENDREDI 8 ET LUNDI 11 SEPTEMBRE : saisie des vœux sur places vacantes au collège.

MARDI 12 SEPTEMBRE : notification des affectations aux familles

A partir du MERCREDI 13 SEPTEMBRE : entretien de situation pour les élèves non affectés.